

Ministère de la Communauté française

1080 Bruxelles , le 11 Déc 2006
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Dossier pédagogique 4066

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : INSERTION PROFESSIONNELLE : ATELIER D'IMAGE DE SOI
(CONVENTION EPS - FOREM)

Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION

Codé Référence : 950001U11X1

Domaine : 901 Sciences appliquées-SE:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

f-o. La Directrice générale f.f.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

U-4066

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

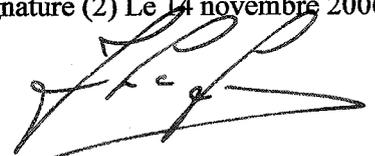
DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre-confessionnel
- (1) Libre-non-confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) J. LEFERE, Administrateur délégué
 Date et signature (2) Le 14 novembre 2006



2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi (convention EPS - FOREM)

| | |
|--|----------------------------------|
| Code de l'unité de formation (3): 950001 UMX1 | Domaine de formation (4): 901 |
|--|----------------------------------|

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ..1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | | |
|--|-----------------------|-------------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement | (1) | Classement du Conseil supérieur (1) | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

| | |
|--|-----------------------------------|
| Code de l'unité de formation (3) : 9500 01 UM X 1 | Domaine de formation (4) : 901 |
|--|-----------------------------------|

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

| Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|------------------------|------------|--------|--------------------|
| Atelier d'image de soi | PP | L | 32 |
| Part d'autonomie | XXXXXX | P | 8 |
| Total des périodes | | | 40 |

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 5. 12. 06

Signature :



J. LEONARD
Administrateur pédagogique

COPIE CONFORME



Nicole SCHETS
Directrice

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE DE FORMATION :
INSERTION PROFESSIONNELLE : ATELIER D'IMAGE DE SOI (CONVENTION EPS - FOREM)

Date d'approbation: _____ Date d'application obligatoire: _____ ate limite d'application: _____

| Code Régime 1 provisoire | Code Dom. form. | Intitulé Régime 1 provisoire | Code Régime 1 provisoire | Code Dom. form. | Intitulé Régime 1 provisoire | Cirso | Code Dom. form. | Intitulé Régime 2 | Niveau | Type form. | Nombre périodes |
|-----------------------------|-----------------|--|--------------------------|-----------------|------------------------------|-------|-----------------|-------------------|--------|------------|-----------------|
| U 9500/01/U117/X1 | 901 | INSERTION PROFESSIONNELLE : ATELIER D'IMAGE DE SOI (CONVENTION EPS - FOREM) 40 Périodes | | | NEANT | | | NEANT | | | |
| U n i t é F o r m a t i o n | | | | | | | | | | | |

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi (convention EPS - FOREM)

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- de comprendre l'impact de l'image de soi dans la recherche d'un emploi et dans les relations professionnelles ;
- de préparer et mettre en place des outils pour valoriser l'image de soi : attitudes, vêtements, maquillage, coiffure...
- de souligner le rôle « d'ambassadeur de l'entreprise » dans les relations avec les clients (entreprise de titre service, ...) ;
- d'apporter des conseils personnalisés et exploitables au quotidien.

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi (convention EPS - FOREM)

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Comprendre à la lecture un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement primaire et exécuter des consignes orales simples.
- être capable de présenter oralement ou par écrit les attentes qui le motivent à entreprendre cette unité de formation.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CEB

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi (convention EPS - FOREM)

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de vingt étudiants.

Le local doit être adapté au nombre d'élèves et disposer de l'équipement adéquat.

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi (convention EPS - FOREM)

4. PROGRAMME

L'étudiant(e) sera capable de :

L'image et la communication

- Définir la notion d'image de soi
- Justifier l'importance de l'image de soi dans les relations avec les autres, dans les relations professionnelles et personnelles
- Distinguer la communication verbale et la communication non verbale
- Prendre conscience du rôle fondamental de l'image dans la communication
- Interpréter ce que disent, à notre insu, nos vêtements, notre corps, notre façon d'occuper l'espace...
- Noter l'impact de la première impression

L'image actuelle des participants

- Ce que confirment ou infirment nos vêtements, notre allure générale
- Distinguer les couleurs dominantes choisies
- Ce que transmettent les couleurs choisies
- Comprendre les différences et les dissonances entre l'image émise, l'image reçue et l'image recherchée

Le travail sur son image

- Valoriser ses atouts
- Repérer ses défauts et en faire des alliés
- Maîtriser le symbolisme des couleurs et son impact
- Adapter son style et ses goûts aux impératifs du milieu professionnel
- Éviter les erreurs

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi (convention EPS - FOREM)

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à une situation définie :

- de distinguer communication verbale et non verbale ;
- d'interpréter ce que disent les vêtements, le corps, la façon d'occuper l'espace....
- Repérer les défauts et en faire des alliés ;
- Adapter le style et les goûts aux impératifs de la situation décrite.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte pour les solutions proposées:

- De leur pertinence ;
- de leur originalité ;
- des erreurs évitées.

Insertion professionnelle : atelier d'image de soi (convention EPS - FOREM)

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme (annexe 4) du présent dossier pédagogique.